



## MUNICIPALITE

---

### **PREAVIS N° 14/2023 AU CONSEIL COMMUNAL**

#### **Comptes communaux de l'exercice 2022**

<b>Commissions</b>	<b>Date - heure</b>	<b>Lieu</b>
Commission de gestion	2, 3, et 4 mai 2023 heure selon convocation	Salle du Conseil communal

Vevey, le 24 avril 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

## 1. Préambule

Selon l'article 93c al. 2 de la loi sur les communes du 28 février 1956, « *le rapport de la Municipalité sur la gestion, les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, accompagnés cas échéant du rapport et du rapport-attestation du réviseur, sont remis au Conseil général ou communal au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyés à l'examen de la Commission de gestion. Les compétences de la commission des finances prévues par le règlement du conseil sont réservées* ».

Cette disposition est reprise à l'art. 131 ch. 1 du règlement du Conseil communal.

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre les comptes 2022 de la Ville.

## 2. Résultats des comptes de l'exercice 2022

### Résumé en quelques chiffres

Les résultats des comptes de l'exercice 2022 peuvent être résumés par quelques chiffres.

Déficit selon budget *	CHF	7'503'400.00
Déficit des comptes	CHF	2'410'334.74
Autofinancement	CHF	6'909'934.00
Dépenses nettes d'investissement	CHF	5'792'782.10
Taux d'autofinancement		119.3%
Disponibilités (trésorerie)	CHF	15'314'453.27
Découvert au bilan	CHF	31'023'310.36

\* y compris les crédits supplémentaires

### Compte de fonctionnement

Le budget de fonctionnement, augmenté des crédits supplémentaires accordés par le Conseil communal, présentait un excédent de charges de CHF 7'503'400.—.

Le compte de fonctionnement se clôture avec un résultat plus favorable que celui du budget puisqu'il présente un déficit de CHF 2'410'335.—.

L'amélioration par rapport aux prévisions budgétaires s'élève à CHF 5'093'065.—. Celle-ci est due à une diminution des charges de CHF 9'696'300.— (-5.80 %) grevée d'une diminution des revenus pour CHF 4'603'235.— (-2.88 %).

#### Récapitulation des écarts

	Comptes	Budgets	Ecart comptes - budget	
Charges	157'567'500	167'263'800	-9'696'300	-5.80%
Produits	155'157'165	159'760'400	-4'603'235	-2.88%
Excédents de charges	2'410'335	7'503'400	-5'093'065	

Les crédits supplémentaires au budget 2022 accordés par le Conseil communal sont les suivants :

- préavis n° 12/2022, décision du Conseil communal du 16 juin 2022 : « Crédits supplémentaires, 1ère série » pour un montant total de CHF 71'600.—.
- préavis n° 15/2022, décision du Conseil communal du 23 juin 2022 : « Validation de la constitution du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey - Ratification de l'organisation du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey - Approbation du dossier de reconnaissance du Réseau d'accueil de jour des enfants de Vevey - Demande de crédit supplémentaire de Fr. 48'800.- pour l'adaptation du dispositif d'accueil parascolaire » pour un montant de CHF 48'800.—.
- préavis n° 02/2023, décision du Conseil communal du 16 mars 2023 : « Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022, 2e série » pour un montant total de CHF 180'600.—.

#### Autofinancement

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'élève à CHF 6'909'934.—, contre une prévision budgétaire à CHF 2'873'700.— y compris les crédits supplémentaires.

L'autofinancement moyen pour la période 2018 – 2022 (5 ans) s'élève à CHF 7'314'627.— ; pour la législature en cours la moyenne est à CHF 8'069'324.—. L'objectif fixé par la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 (5 mio par an) semble pleinement réalisable. Le calcul de l'autofinancement est détaillé dans un tableau annexé au présent préavis.

Rappelons que l'autofinancement, que l'on peut également appeler « Cash-flow », correspond au surplus de liquidités à la fin d'un exercice comptable. Autrement dit, l'autofinancement représente ce qui reste en caisse une fois que toutes les charges de fonctionnement (salaires, subventions, intérêts, participations à des charges cantonales, frais d'entretien, etc.) ont été payées avec les recettes courantes (impôts, subventions, produits du patrimoine, taxes, émoluments, etc.).

L'autofinancement est destiné à financer tout ou partie des investissements (dans ce cas plus l'autofinancement est important et moins le recours à l'emprunt est nécessaire), à rembourser des emprunts (amortissements financiers) ou à constituer des réserves de trésorerie sous forme de placements.

### Dépenses d'investissement

Les dépenses brutes d'investissement pour l'année 2022 se sont élevées à CHF 5'920'751.80 dont à déduire CHF 127'969.70 de subventions et de participations de tiers. Ainsi, les investissements ont atteint le montant net de CHF 5'792'782.10. Le détail des dépenses d'investissement, objet par objet, figure dans la brochure des comptes.

Le degré d'autofinancement s'établit à 119.3 %. Cela signifie que la Commune a pu financer par ses propres ressources l'entier de ses dépenses d'investissement.

### Découvert au bilan

Le découvert figurant à l'actif du bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à CHF 28'612'975.62. Ce chiffre est la résultante des exercices déficitaires enregistrés les années précédentes. Après enregistrement du déficit de l'exercice, le découvert au 31 décembre 2022 se monte à la somme de CHF 31'023'310.36. Afin de pouvoir retrouver un bilan équilibré, il faudra que les comptes des futurs exercices soient à nouveau bénéficiaires, condition impérative pour amortir le découvert.

## **3. Variations principales par rapport au budget 2022**

### Charges

Budget *	CHF	167'263'800.00
Comptes	CHF	157'567'500.00
Différence en francs	CHF	-9'696'300.00
Différence en pourcent	%	-5.80%

\* y compris les crédits supplémentaires

### 30 – Autorités et personnel

Budget *	CHF	50'064'900.00
Comptes	CHF	47'623'333.73
Différence en francs	CHF	-2'441'566.27
Différence en pourcent	%	-4.88%

\* y compris les crédits supplémentaires

La diminution enregistrée s'explique par le fait que le budget est établi avec tous les postes occupés pour l'année entière et que, notamment en lien avec le temps de recrutement, tous les postes n'ont pas pu être repourvus au cours de l'année 2022. Compte tenu de la correction de la masse salariale budgétisée à hauteur de CHF 1'000'000.— sous compte n° 141.4361.04 pour anticiper les vacances de postes, l'économie réelle par rapport au budget est CHF 1'441'566.27 ce qui représente environ onze EPT (équivalent plein temps) sur un effectif prévu de 378.93 EPT. Le marché du travail a été très tendu en 2022 ; pour certaines branches, il y avait plein emploi.

### 31 – Biens, services et marchandises

Budget *	CHF	27'883'400.00
Comptes	CHF	25'274'130.83
Différence en francs	CHF	-2'609'269.17
Différence en pourcent	%	-9.36%

\* y compris les crédits supplémentaires

Toutes les natures comptables de la rubrique 31 – Biens, services et marchandises sont inférieures au budget. Les principaux écarts concernent les rubriques :

- 314 - Entretien des immeubles, routes et territoire (CHF - 837'695.—),
- 318 - Honoraires et prestations de services (CHF - 579'306.—),
- 311 - Achats de mobilier, matériel, machines et véhicules (CHF - 352'292.—),
- 313 - Autres fournitures et marchandises (CHF - 201'728.—),
- 312 - Achats d'eau, d'énergie, de combustible (CHF - 156'143.—).

Ces écarts sont notamment liés à une gestion rigoureuse et aux postes non occupés. Il faut également mentionner que les mesures d'économie d'énergie et un début d'hiver clément ont permis de ne pas dépasser le budget malgré la hausse des prix.

### 32 – Intérêts passifs

Budget *	CHF	1'298'300.00
Comptes	CHF	1'238'945.07
Différence en francs	CHF	-59'354.93
Différence en pourcent	%	-4.57%

\* y compris les crédits supplémentaires

Lors de l'établissement du budget 2022, une hausse des taux avait été prise en compte. A la suite des événements géopolitiques, la hausse a été plus marquée, mais n'est intervenue qu'à la fin de l'été.

La Municipalité présentera, en juin 2023, une communication sur la situation de l'endettement brut et net, tel que défini dans le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 ainsi que toutes les informations utiles au sujet de l'évolution de l'endettement, des intérêts, des cautions et autres garanties.

### 33 – Amortissements

Budget *	CHF	9'248'900.00
Comptes	CHF	9'830'560.03
Différence en francs	CHF	581'660.03
Différence en pourcent	%	6.29%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique est composée des amortissements sur les investissements, des défalcatons sur impôts et des pertes comptables sur les dossiers de titres. Ces dernières se sont chiffrées à près de CHF 900'000.—. Il faut noter qu'il ne s'agit pas d'une perte effective, mais d'une diminution de la valeur des titres.

Il y a quelques écarts sur les amortissements principalement parce que des travaux n'ont pas pu être effectués et parce que l'analyse des comptes d'attente et des crédits d'étude est réalisée chaque année.

### 35 – Remboursements, participations et subventions des collectivités publiques

Budget *	CHF	47'208'400.00
Comptes	CHF	47'740'134.76
Différence en francs	CHF	531'734.76
Différence en pourcent	%	1.13%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique enregistre les variations principales suivantes par rapport au budget :

- 200.3529.01 Décompte final péréquation directe : CHF 2'076'503.—. Il faut noter que le décompte final de la partie "cohésion sociale" est inférieur au budget pour CHF 1'413'552.— (compte 751.4515.01)
- 351.3517 Participation au déficit des transports publics : CHF – 1'038'644.10
- 440.3526 Frais de fonctionnement déchets 3 villes : CHF – 318'554.35

### 36 – Aides et subventions

Budget *	CHF	26'716'200.00
Comptes	CHF	21'268'953.30
Différence en francs	CHF	-5'447'246.70
Différence en pourcent	%	-20.39%

\* y compris les crédits supplémentaires

La différence provient principalement des structures d'accueil dont la réorganisation des garderies à la suite de la sortie du réseau REVE. Le solde de l'écart au budget est la somme de petits et moyens écarts sur de nombreux comptes.

### 38 – Attributions aux fonds et financements spéciaux

Budget *	CHF	1'616'800.00
Comptes	CHF	1'419'861.16
Différence en francs	CHF	-196'938.84
Différence en pourcent	%	-12.18%

\* y compris les crédits supplémentaires

Les attributions (et les prélèvements) aux fonds de réserve dépendent presque exclusivement des dépenses et des recettes effectives comptabilisées dans plusieurs comptes. En conséquence, la rubrique cumule les écarts de tous ces comptes. De plus, pour plusieurs recettes concernées, la Ville n'a aucune emprise.

### 39 – Imputations internes

Budget *	CHF	3'226'900.00
Comptes	CHF	3'171'581.08
Différence en francs	CHF	-55'318.92
Différence en pourcent	%	-1.71%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Son évolution est identique à celle de la rubrique 49.

### Revenus

Budget *	CHF	159'760'400.00
Comptes	CHF	155'157'165.22
Différence en francs	CHF	-4'603'234.78
Différence en pourcent	%	-2.88%

\* y compris les crédits supplémentaires

#### 40 – Impôts

Budget *	CHF	77'810'000.00
Comptes	CHF	76'940'123.51
Différence en francs	CHF	-869'876.49
Différence en pourcent	%	-1.12%

\* y compris les crédits supplémentaires

Les explications détaillées sont mentionnées dans le chapitre « Impôts ».

#### 41 – Patentes, concessions

Budget *	CHF	1'592'000.00
Comptes	CHF	1'441'420.05
Différence en francs	CHF	-150'579.95
Différence en pourcent	%	-9.46%

\* y compris les crédits supplémentaires

L'écart provient principalement des recettes liées à une diminution de la consommation d'électricité sur le territoire veveysan.

#### 42 – Revenus du patrimoine

Budget *	CHF	11'878'200.00
Comptes	CHF	12'577'437.79
Différence en francs	CHF	699'237.79
Différence en pourcent	%	5.89%

\* y compris les crédits supplémentaires

L'écart constaté résulte des points suivants :

- Intérêts de retard sur les impôts ;
- Gain comptable sur les dépenses 2021 non réalisées en 2022 ;
- Intérêts négatifs sur les emprunts à court terme qui avaient été prudemment budgétés.

#### 43 – Taxes, émoluments, produits des ventes

Budget *	CHF	15'601'800.00
Comptes	CHF	14'608'634.82
Différence en francs	CHF	-993'165.18
Différence en pourcent	%	-6.37%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique comprend le compte n° 141.4361.04 – Correctif de la masse salariale. Son budget se monte à CHF 1'000'000.— et sert à compenser le fait que tous les postes ne sont pas repourvus toute l'année. Aucune écriture n'est inscrite dans ce compte au cours de l'exercice comptable.

#### 44 – Part à des recettes cantonales

Budget *	CHF	2'400'000.00
Comptes	CHF	1'785'134.40
Différence en francs	CHF	-614'865.60
Différence en pourcent	%	-25.62%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique représente la part de la Commune (5/12e) à l'impôt sur les gains immobiliers (compte n° 220.4411) et à l'impôt sur les travailleurs frontaliers (compte n° 220.4414). Le produit de ces impôts a été inférieur au budget.

#### 45 – Participations et remboursements de collectivités publiques

Budget *	CHF	46'478'800.00
Comptes	CHF	43'132'574.75
Différence en francs	CHF	-3'346'225.25
Différence en pourcent	%	-7.20%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique enregistre les variations principales suivantes par rapport au budget :

- 751.4515.01 Décompte final de la péréquation partie "cohésion sociale" est inférieur au budget pour CHF 1'413'552.—. Il faut noter que le décompte final de la partie "péréquation directe" est supérieur au budget pour CHF 2'076'503.— (compte 200.3529.01) ;
- 220.4519 Compensation RFFA est inférieure au budget pour CHF 605'228.83 ;
- Le solde de l'écart provient principalement des structures d'accueil dont la réorganisation des garderies à la suite de la sortie du réseau REVE.

#### 46 – Autres participations et subventions

Budget *	CHF	23'000.00
Comptes	CHF	28'623.85
Différence en francs	CHF	5'623.85
Différence en pourcent	%	24.45%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique de faible importance comprend la participation de tiers à des charges communales dans les domaines de l'éducation, du trafic et de l'énergie et varie en fonction des dépenses réelles facturées

#### 48 – Prélèvements sur fonds et financements spéciaux

Budget *	CHF	749'700.00
Comptes	CHF	1'471'634.97
Différence en francs	CHF	721'934.97
Différence en pourcent	%	96.30%

\* y compris les crédits supplémentaires

Les prélèvements (et les attributions) au fonds de réserve dépendent presque exclusivement des dépenses et des recettes effectives comptabilisées dans plusieurs comptes. En conséquence, la rubrique cumule les écarts de tous ces comptes. De plus, pour plusieurs recettes concernées, la Ville n'a aucune emprise.

#### 49 – Imputations internes

Budget *	CHF	3'226'900.00
Comptes	CHF	3'171'581.08
Différence en francs	CHF	-55'318.92
Différence en pourcent	%	-1.71%

\* y compris les crédits supplémentaires

Cette rubrique, qui représente la facturation des diverses prestations entre services de la Commune, n'appelle pas de remarque particulière. Son évolution est identique à celle de la rubrique 39.

#### 4. Péréquation financière et cohésion sociale

Le décompte provisoire 2022 de la péréquation financière intercommunale et de la cohésion sociale est détaillé ci-dessous. Les données chiffrées cantonales utilisées pour le calcul de la péréquation ne sont, à ce jour, pas encore connues des Communes.

La reprise par le Canton, à la suite de l'accord conclu avec les communes, d'une partie des coûts inclus dans la péréquation influence légèrement les montants calculés pour 2022. Il faut toutefois noter que même si le Canton reprend à sa charge certains coûts ; le volume total de la cohésion sociale augmente en parallèle. Il n'est donc pas certain que la charge pour les Communes baisse, on s'oriente plutôt vers une stabilisation ou une plus faible augmentation.

##### Participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte)

Acomptes payés	CHF	15'931'114.00
Décompte provisoire 2022	CHF	14'517'562.00
Solde à recevoir	CHF	1'413'552.00

Les demandes d'acomptes sont basées sur les montants finaux pour l'année a-2. Selon les impôts conjoncturels effectivement perçus par les communes vaudoises, il peut y avoir d'importants écarts.

##### Péréquation directe

Acomptes payés	CHF	-3'167'868.00
Décompte provisoire 2022	CHF	-1'091'365.00
Solde à payer	CHF	2'076'503.00

La péréquation directe se compose de 4 couches :

- Alimentation du fonds de péréquation : il s'agit du montant versé afin de financer la péréquation directe. Il se calcule en nombre de points d'impôt et varie donc en fonction de la valeur de celui-ci. La somme calculée dans le décompte est de CHF 18'152'453.— supérieur aux acomptes pour CHF 1'699'590.—.
- Couche population : il s'agit d'une somme en faveur des communes en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre. Le montant du décompte est de CHF 15'242'087.— supérieur aux acomptes pour CHF 567'154.—.
- Dépenses thématiques : il s'agit d'une somme en faveur des communes calculées selon un décompte prenant en compte le coût des transports (et des forêts pour les communes concernées). Ce montant n'est, à ce jour, pas encore connu. Dès lors, un montant identique au budget a été pris en compte soit CHF 3'739'300.—.
- Couche solidarité : il s'agit d'une somme en faveur des communes en fonction de l'écart entre le point d'impôt communal par habitant et le point d'impôt par habitant moyen sur l'ensemble du canton. La somme reçue dans le décompte est de CHF 262'431.— inférieur aux acomptes pour CHF 944'080.—.

##### Réforme policière

Acomptes payés	CHF	1'110'834.00
Décompte provisoire 2022	CHF	1'115'361.00
Solde à payer	CHF	4'527.00

## 5. Impôts

Les recettes fiscales sont détaillées dans un tableau annexé au présent préavis qui présente leur évolution pour la période 2016 – 2022, avec un comparatif par rapport aux budgets 2022 ainsi qu'aux comptes 2021.

Pour rappel, le taux d'imposition communal a été diminué de 1.5 points dès l'année 2020, passant ainsi de 76 à 74.5.

Afin d'avoir une vision comparable dans le temps, tous les éléments fiscaux du tableau ont été standardisés au taux de 74.5. Sauf mention contraire, les commentaires qui suivent sont également basés sur une analyse à taux standardisés.

### Résultat global

Les recettes fiscales pour l'année 2022 s'élèvent (y compris l'impôt sur les gains immobiliers et l'impôt sur les travailleurs frontaliers – rubrique 44) à CHF 82'618'095.— et les écarts sont :

- une diminution de CHF 2'091'905.— ou 2.53 % par rapport au budget ;
- une diminution de CHF 1'555'453.— ou 1.89 % par rapport à l'exercice 2021.

Il convient de préciser que le montant des recettes fiscales comprend non seulement les acomptes 2022 facturés au taux de 74.5, mais également des éléments antérieurs au changement de taux qui sont toujours calculés sur la base des anciens taux. Il faut quelques années pour que cet effet « changement de taux » s'estompe et devienne réellement marginal.

### Analyse par type d'impôt

#### Personnes physiques

L'impôt sur le revenu des personnes physiques mis en compte pour l'exercice 2022 est inférieur de CHF 3.69 mio ou de 9.32 % par rapport au montant inscrit au budget. Le produit de cet impôt, qui représente le 45 % des recettes fiscales communales, était stable de 2017 à 2019 puis a subi une baisse en 2020 avant de remonter légèrement en 2021 et de subir, à nouveau, une baisse en 2022. Ceci est principalement la conséquence de la politique fiscale cantonale et de ses impacts sur l'impôt de base.

L'impôt sur la fortune pour 2022 est supérieur de CHF 325'426.— ou de 6.795 % par rapport au budget. Le produit de cet impôt est en diminution par rapport à l'exercice 2021 qui était plus élevé que la moyenne des dernières années.

L'impôt sur les prestations en capital est prélevé conformément aux dispositions de l'art. 49 LI, sur les versements provenant de la prévoyance professionnelle (2e pilier et 3e pilier). Cet impôt varie par conséquent en fonction des prestations en capital versées par les caisses de pensions. L'impôt encaissé en 2022 a été inférieur à l'année 2021. Le montant 2022 est inférieur à la moyenne des années précédentes.

L'impôt à la source est inférieur au budget de CHF 488'098.— ou de 11.765 %, mais est supérieur aux comptes 2021 de CHF 334'231.— ou de 10.042 %. Cet impôt peut fluctuer de manière importante d'une année à l'autre.

L'impôt sur la dépense est supérieur de CHF 419'619.— au budget et de CHF 531'260.— aux comptes 2021. Le montant de l'année 2022 est particulièrement élevé et compense peut-être les montants relativement faibles des deux années précédentes.

## Personnes morales

L'impôt sur le bénéfice net des sociétés est inférieur au budget de CHF 343'638.— par contre l'impôt sur le capital est supérieur au budget de CHF 864'529.—.

Ces écarts sont dus aux réformes fiscales RFFA et RIE III. En effet, l'impôt spécial sur les holdings a été supprimé. En parallèle, le taux d'imposition a été réduit et l'imposition du capital jouit d'une franchise. Ces réformes ont créé une bascule de l'impôt sur le capital vers l'impôt sur le bénéfice. La prédominance de l'impôt sur le bénéfice a pour conséquence que le montant des impôts peut avoir un important effet de yoyo. Cet effet était faible avec l'ancienne prédominance de l'impôt sur le capital.

Le montant de la compensation RFFA est, en chiffres réels, de CHF 1'894'771.17 pour 2022 alors qu'il était de CHF 2'174'901.41 en 2021.

## Autres recettes fiscales

Les droits de mutation sont supérieurs au budget de CHF 322'932.— pour un total de CHF 1'772'932.—.

L'impôt sur les gains immobiliers est inférieur aux prévisions budgétaires de CHF 573'923.— pour un total de CHF 926'077.—.

Ces deux impôts, de nature conjoncturelle, sont en relation directe avec les transactions immobilières réalisées sur le territoire de Vevey et peuvent varier fortement d'une année à l'autre.

L'impôt sur les successions et les donations présente un rendement supérieur au budget et 2022 semble être une année "haute" en comparaison des années précédentes. De nature totalement aléatoire, cet impôt peut enregistrer d'importantes variations d'une année à l'autre. Par ailleurs, le 50 % du produit de cet impôt sert à financer la participation à la cohésion sociale (péréquation indirecte).

## **6. Bilan**

### Actif

#### 910 - Disponibilités

La trésorerie disponible augmente de CHF 4.3 mio par rapport au 31 décembre 2021. Cette augmentation est à mettre en relation, entre autres, avec la diminution des débiteurs à fin 2022.

#### 911 - Débiteurs et comptes courants

Les débiteurs diminuent de CHF 1.7 mio par rapport au 31 décembre 2021.

#### 912 - Placements du patrimoine financier

Cette rubrique comprend, pour l'essentiel, les propriétés communales (terrains et bâtiments) faisant partie du patrimoine financier, soit celles qui ne sont pas absolument nécessaires à l'accomplissement des tâches de la Commune et qui, de ce fait, pourraient être aliénées.

Selon les dispositions de l'article 26 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, les immeubles du patrimoine financier doivent figurer à l'actif du bilan, à concurrence de leur estimation fiscale.

Le détail des propriétés communales est donné dans la brochure des comptes.

#### 913 - Actifs transitoires

Cette rubrique enregistre les comptes de liaison avec les fonds spéciaux et rentiers hors bilan de la Ville, ainsi que les produits à recevoir et les charges payées d'avance. La diminution est de CHF 3.3 mio par rapport au 31 décembre 2021.

#### 914 - Investissements du patrimoine administratif

La diminution est de CHF 2.3 mio par rapport au 31 décembre 2021. Elle s'explique par les investissements réalisés en 2022, diminués des amortissements ordinaires et des recettes d'investissement. Le détail des investissements et amortissements par objet figure dans la brochure des comptes.

#### 915 - Titres du patrimoine administratif

Le détail du portefeuille des titres détenus par la Commune figure également dans la brochure des comptes. Cette rubrique est stable d'un exercice à l'autre.

#### 919 - Découvert

Il enregistre le déficit de l'exercice 2022 de CHF 2'410'334.74 et augmente à CHF 31'023'310.86.

### Passif

#### 920 - Engagements courants

Cette rubrique correspond, pour l'essentiel, aux fournisseurs (factures à payer) enregistrés avant le 31 décembre 2022 et payables en 2023. Il diminue de CHF 2.3 mio par rapport au 31 décembre 2021.

#### 921 - Dettes à court terme

Les dettes à court terme (durée inférieure ou égale à 12 mois) diminuent de CHF 20 mio. A la suite de l'abandon des taux négatifs, une partie des emprunts à court terme a été convertie en emprunt à long terme.

#### 922 - Emprunts à moyen et long termes

La dette à moyen et long termes a augmenté CHF 20.8 mio. A la suite de l'abandon des taux négatifs, une partie des emprunts à court terme a été convertie en emprunt à long terme.

#### 925 - Passifs transitoires

Cette rubrique enregistre les charges à payer et les produits reçus d'avance. Il diminue de CHF 0.9 mio par rapport au 31 décembre 2021.

#### 928 - Financements spéciaux et Fonds de réserve

Cette rubrique est presque stable. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice figurent dans la brochure des comptes aux pages « Fonds de réserve du bilan ».

## 7. Conclusions

La Municipalité a un sentiment nuancé sur le résultat de l'exercice 2022. D'une part, elle se réjouit que le déficit soit nettement inférieur au budget, mais, d'autre part, elle s'inquiète que tous les projets et investissements n'aient pu être réalisés par manque d'effectif dû aux difficultés de recrutement.

De plus, le déficit 2022 de CHF 2.4 millions a pour conséquence d'augmenter le découvert du bilan qui passe de CHF 28.6 millions à CHF 31.0 millions. Ce n'est qu'avec des exercices bénéficiaires que ce découvert pourra être résorbé.

Le point d'attention qui concerne les réformes fiscales fédérales et cantonales et l'analyse de leur impact sur les finances communales est toujours ouvert. Toutefois, dans la perspective de l'élaboration des projets de budget, certaines incertitudes concernant l'impact sur les recettes fiscales des personnes morales de l'abandon des statuts fiscaux spéciaux (RFFA / RIE III vaudoise) devraient être levées.

Comme par le passé, il convient également de suivre avec attention les éléments liés aux évolutions des taux d'intérêts, de l'inflation, de la réforme de la péréquation ainsi que de la conjoncture régionale, suisse et mondiale. Sans oublier l'impact sur le budget de fonctionnement des nouveaux investissements réalisés.

Malgré une volatilité accrue des recettes fiscales sur les personnes morales et l'abandon des taux négatifs, la Municipalité souhaite maintenir son objectif d'autofinancement prévu pour la législature. Ceci sans transiger sur les acquis et les besoins en matière de prestations et par des analyses et mesures structurelles.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 14/2023, du 24 avril 2023, concernant les comptes communaux de l'exercice 2022
- VU** le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2022 soit :
  - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 2'410'334.74
  - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville
2. d'en donner décharge à la Municipalité

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité délégué : M. Yvan Luccarini

Annexe : Recettes fiscales 2016 – 2022  
Autofinancement 2015 – 2022  
Dépenses d'investissements 2022  
Brochure des comptes de l'exercice 2022

# Commune de Vevey      Comptes 2022      Recettes fiscales

<b>Tous les éléments standardisés au taux de 74.5 (en milliers de francs)</b>		<b>Budget 2023</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Comptes 2022</b>	<b>Comptes 2021</b>	<b>Comptes 2020</b>	<b>Comptes 2019</b>	<b>Comptes 2018</b>	<b>Comptes 2017</b>	<b>Comptes 2016</b>	<b>ECARTS EN %</b>	
											<b>C22-B22</b>	<b>C22-C21</b>
	<b>Taux d'impôt communal</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>	<b>74.5</b>		
4001	Impôt sur le revenu	39'950	39'560	35'874	36'808	36'007	37'935	37'901	37'722	34'776	-9.32%	-2.54%
4001.01	Impôt sur les prestations en capital	760	560	584	634	586	380	793	652	515	4.26%	-7.92%
4002	Impôt sur la fortune	5'240	4'790	5'115	5'609	4'894	4'643	4'614	4'637	4'061	6.79%	-8.81%
4003	Impôt à la source	4'230	4'150	3'662	3'328	3'963	4'009	3'099	4'691	3'041	-11.76%	10.04%
4004	Impôt sur la dépense	500	500	920	388	302	619	431	543	446	83.92%	136.80%
	<b>Sous-total 4001 à 4004</b>	<b>50'680</b>	<b>49'560</b>	<b>46'155</b>	<b>46'767</b>	<b>45'752</b>	<b>47'587</b>	<b>46'839</b>	<b>48'244</b>	<b>42'840</b>	-6.87%	-1.31%
4011	Impôt sur le bénéfice net	19'270	16'560	16'216	16'809	11'759	6'767	7'084	10'025	10'171	-2.08%	-3.52%
4519	Compensation RFFA / RIE III	2'500	2'500	1'895	2'175	1'535	3'307				-24.21%	-12.88%
4012	Impôt sur le capital	2'000	1'050	1'915	2'394	1'039	11'599	11'944	11'450	11'404	82.34%	-20.02%
	<b>Sous-total 4011+4012+4519</b>	<b>23'770</b>	<b>20'110</b>	<b>20'026</b>	<b>21'377</b>	<b>14'333</b>	<b>21'673</b>	<b>19'028</b>	<b>21'475</b>	<b>21'576</b>	-0.42%	-6.32%
4013	Impôt complémentaire sur les immeubles des sociétés	550	530	794	797	750	595	511	546	533	49.79%	-0.37%
4040	Droits de mutation	1'610	1'450	1'773	2'434	1'570	1'296	1'589	1'148	1'361	22.27%	-27.17%
4050	Impôt sur les successions et donations	2'500	2'500	3'802	1'949	2'559	959	4'177	3'920	2'245	52.08%	95.05%
4061	Impôt sur les chiens	60	60	74	69	55	65	57	56	54	23.13%	7.42%
4090	Impôts récupérés après défalcation	200	400	259	191	147	282	210	143	636	-35.19%	35.40%
4411	Impôt sur les gains immobiliers	1'500	1'500	926	1'550	2'096	643	1'617	530	448	-38.26%	-40.24%
	<b>Total</b>	<b>80'870</b>	<b>76'110</b>	<b>73'808</b>	<b>75'135</b>	<b>67'261</b>	<b>73'101</b>	<b>74'028</b>	<b>76'062</b>	<b>69'692</b>	-3.02%	-1.77%
4020	Impôt foncier	5'900	5'700	5'951	5'779	5'674	5'530	5'243	5'141	4'104	4.40%	2.98%
4414	Impôt sur les travailleurs frontaliers	900	900	859	1'260	929	907	846	904	1'024	-4.55%	-31.82%
	<b>Total</b>	<b>87'670</b>	<b>82'710</b>	<b>80'618</b>	<b>82'174</b>	<b>73'864</b>	<b>79'538</b>	<b>80'117</b>	<b>82'107</b>	<b>74'820</b>	-2.53%	-1.89%

## EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT 2015 à 2022

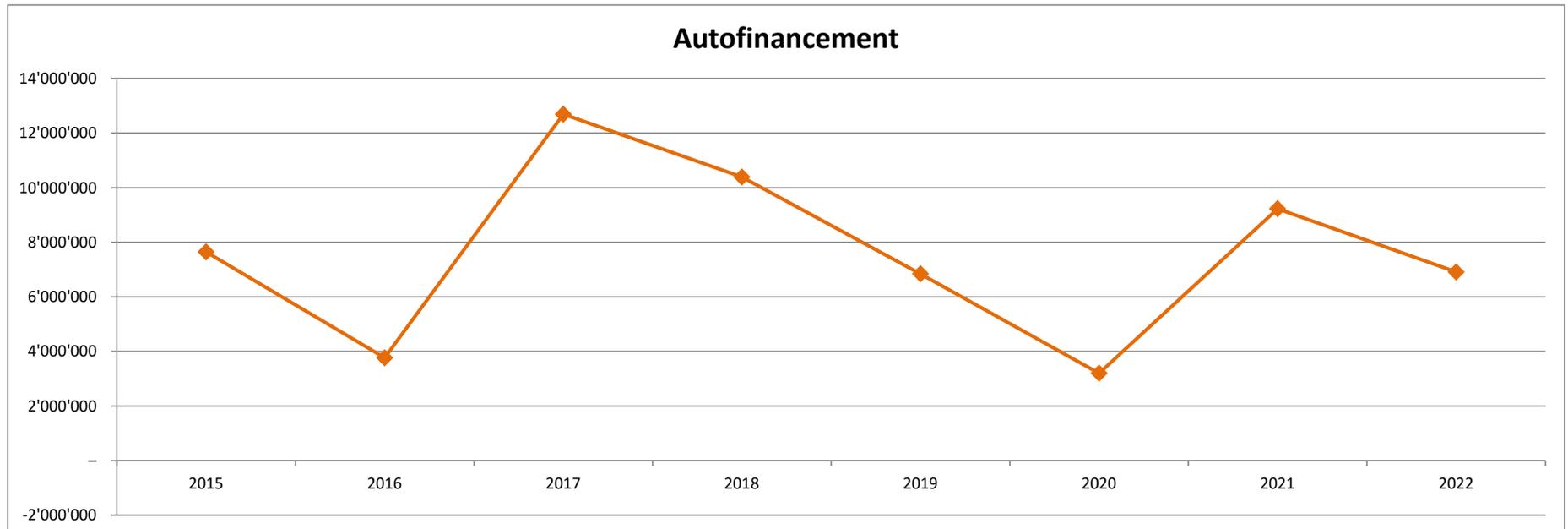
	B 2023	C 2022	B 2022	C 2021	C 2020	C 2019	C 2018	C 2017	C 2016	C 2015
Résultat de l'exercice	-7'583'800	-2'410'335	-7'257'300	-5'358'078	-7'283'113	-3'908'416	79'608	125'568	-5'802'803	-1'748'480
33 - Amortissements	9'660'800	9'830'560	9'248'900	9'631'736	8'752'576	9'370'027	10'900'442	8'435'504	8'541'072	8'833'913
33 - Amort. extraordinaire "Salle Del Castillo"	-	-	-	4'951'483	-	-	-	-	-	-
33 - Amort. extraordinaire "comptes d'attente"	-	-	-	462'436	-	-	-	-	-	-
33 - Amort. extraordinaire "Collège à Gilamont"	-	-	-	4'358'325	-	-	-	-	-	-
332 - Amortissements supplémentaires	-	-	-	-	-	-	-	2'200'000	1'631'000	-
38 - Attributions aux fonds de réserve	1'590'800	1'419'861	1'631'800	1'832'142	2'244'320	2'452'380	2'416'009	3'339'599	1'736'568	1'359'634
48 - Prélèvements sur les fonds de réserve	-3'884'800	-1'471'635	-749'700	-1'162'389	-165'439	-406'390	-2'806'105	-237'600	-321'546	-744'804
48 - Prélèv. sur le fond "Salle Del Castillo"	-	-	-	-4'951'483	-	-	-	-	-	-
424 - Gains comptables sur patrimoine financier	-	-458'517	-	-535'457	-346'848	-665'899	-198'666	-1'170'700	-2'020'025	-55'337
9123 - Vente d'immeubles et de terrains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autofinancement</b>	<b>-217'000</b>	<b>6'909'934</b>	<b>2'873'700</b>	<b>9'228'715</b>	<b>3'201'496</b>	<b>6'841'702</b>	<b>10'391'288</b>	<b>12'692'371</b>	<b>3'764'266</b>	<b>7'644'927</b>

**Autofinancement moyen 2018-2022**

**7'314'627**

**Autofinancement moyen 2021-2022**

**8'069'324**



N° objet	Objet	Crédit 2022 V 28.11.2022	Crédit 2022 Dépensé	Remarques
<b>Total général</b>		<b>8'185</b>	<b>5'919</b>	
<b>DÉPENSES NON PRÉVUES AU PLAN DES INVESTISSEMENTS</b>		-	<b>234</b>	
<b>Service des bâtiments, gérance et énergie (BAT)</b>		-	<b>33</b>	
175	Simplon 38 - ASR 2e + 3e étapes	-	9	
	Entretien du patrimoine communal - Tranche 2013	-	24	
<b>Service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA)</b>		-	<b>37</b>	
	Rue du Nord - Aménagement partiel de l'espace public	-	2	
23	La Veyre-Derrey - Viabilisation	-	33	
	Fontaines de l'Horloge, du Sauveur et du Conseil - Rénovation	-	2	
<b>Service des systèmes d'information (SYS)</b>		-	<b>29</b>	
	Renouvellement 2020 de l'infrastructure centrale de l'informatique	-	29	
<b>Divers</b>		-	<b>135</b>	
	Economat fourniture nettoyage	-	108	
	Economat fourniture bureau	-	27	
<b>DÉPENSES PRÉVUES AU PLAN DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>8'185</b>	<b>5'685</b>	
<b>1) OBJETS EN COURS</b>		<b>7'785</b>	<b>5'677</b>	
<b>Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)</b>		<b>389</b>	<b>365</b>	
1	Réaménagement de la place du Marché - Etudes du projet lauréat "D'amour et d'Eau fraîche"	24	36	
2	Révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation - Crédit d'étude	250	222	
32	Plan directeur du stationnement : 22 horodateurs	115	107	
<b>Service des bâtiments, gérance et énergie (BAT)</b>		<b>1'823</b>	<b>1'475</b>	
4	Entretien du patrimoine communal - Crédit cadre 2021	600	574	
5	Ecole à la montagne La Cheneau - Crédit d'étude	178	23	
6	WC publics, théâtre municipal, Station Doret, VCP - Crédit cadre - 2018-2019	150	-	
8	Poids du foin - Compte d'attente	99	53	
9	Centrales photovoltaïques - Crédit d'ouvrage	100	101	
73	Aviron - UAP 1	546	637	
171	Planification de la construction et rénovation du bâti scolaire - Crédit d'études préliminaires	150	87	
<b>Service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA)</b>		<b>5'125</b>	<b>3'473</b>	
10	Aménagement léger Pra-Charmontey / Major-Davel	40	15	
11	Diagnostic des ouvrages d'art - Etape 1 - Etude	200	78	
12	Réfection des réseaux communaux de canalisations - Crédit cadre 2021	196	271	
13	Réfection des routes - Crédit cadre 2021	1'000	1'085	
14	Réfection des réseaux communaux de canalisations - Crédit cadre 2020	196	48	
15	Réfection des routes - Crédit cadre 2020	750	578	
16	Fontaines - Rénovation des fontaines historiques	280	79	
17	Réaménagement de la place du Marché - Aménagements	500	187	
18	Réaménagement de la place du Marché - Canalisations	100	-	
19	Entretien du Pont du Quai Perdonnet	20	-	
20	Entretien routier - Crédit cadre 2019 (sentier des Pêcheurs)	16	-	
21	Entretien routier - Crédit cadre 2019 (voûtage)	17	-	

N° objet	Objet	Crédit 2022 V 28.11.2022	Crédit 2022 Dépensé	Remarques
22	Concept directeur d'éclairage public - Phase 1 - Compte d'attente	30	10	
47	Ch. des Pinsons - Réfection de la chaussée et aménagement	100	101	
50	Port de Plaisance et débarcadère Vevey - La Tour	500	412	
168	Réfection des réseaux communaux de canalisations - Crédit cadre 2022	560	437	
169	Réfection des routes - Crédit cadre 2022	420	123	
170	Ch. des Pinsons - Mise en séparatif	200	49	
<b>Service des systèmes d'information (SYS)</b>		<b>165</b>	<b>121</b>	
25	Création d'un nouveau site internet vevey.ch	25	11	
26	Remplacement des commutateurs du réseau informatique	120	106	
27	Renouvellement complet de l'infrastructure téléphonique	20	4	
<b>Service de l'éducation, de la famille et du sport (FAM)</b>		<b>283</b>	<b>243</b>	
104	Education numérique - Affichage numérique pour les écoles de la scolarité obligatoire	263	243	
174	Projet bio-éducatif aux Monts-de-Corsier "En Salauroz" - Compte d'attente	20	-	
<b>2) OBJETS A ENGAGER</b>		<b>400</b>	<b>8</b>	
<b>Service de l'urbanisme et de la mobilité (URB)</b>		<b>80</b>	<b>-</b>	
30	Avenue de Gilamont - Sécurisation et trottoir - Etude - Compte d'attente	80	-	
<b>Service des travaux publics, espaces verts et entretien (TRA)</b>		<b>100</b>	<b>8</b>	
46	Bassin-pataugeoire du Jardin Doret	100	8	Un compte d'attente d'un montant de CHF 200'000.- a été ouvert en 2022 (C23/2022).
<b>Service des bâtiments, gérance et énergie (BAT)</b>		<b>150</b>	<b>-</b>	
163	Ecole - Construction provisoire - 12 classes (18 salles)	50	-	
164	Ecole - Construction provisoire - 12 classes (18 salles)	50	-	
165	Ecole - Construction provisoire - 12 classes (18 salles)	50	-	
<b>Service de l'éducation, de la famille et du sport (FAM)</b>		<b>70</b>	<b>-</b>	
106	Aménagement des préaux scolaires	70	-	Un compte d'attente d'un montant de CHF 200'000.- a été ouvert en 2023 (C03/2023) en lien avec le préau du Collège de la Veveyse.